

Image not found or type unknown



Travaux sur le bien propre d'un concubin

Par **lbB**, le **29/11/2023** à **20:45**

Bonjour,

Moi et mon concubin vivons ensemble, dans la maison dont il est l'unique propriétaire. Nous avons prévu de faire des travaux (à ma charge) et j'ai contacté ma banque pour un prêt travaux. La banque me l'a accordé, mais demande que mon compagnon soit co-emprunteur, ce que nous ne voulons pas. Ont-ils le droit ? Est-ce une obligation ? Puis-je le contester ? Ensuite, nous avons prévu que mon concubin signe chez son notaire une reconnaissance de dette, si un jour nous sommes amenés à nous séparer. Mais est-ce la meilleure solution ? Ne serait-ce pas plus simple que je prenne part dans la propriété de la maison ? Si oui, comment faire ?

Merci pour vos réponses